



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 21 mars 2012		
Date d'affichage 21 mars 2012		
Objet de la délibération <i>Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il apparaît donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de services, de modifier le tableau des emplois.

Lors de sa séance du 21 février 2012, le comité technique paritaire a émis un avis favorable pour la suppression de postes devenus vacants à la suite de mutations, avancements de grade, réussites aux concours, promotions internes, démissions et départs en retraite.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes à temps complet ci-dessous :

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS TERRITORIAUX	DESIGNATION	POSTES A SUPPRIMER
Administrative	Rédacteurs	Rédacteur principal	1
		Rédacteur	2
	Adjoints administratifs	Adjoint administratif ppal de 2ème classe	2
		Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
		Adjoint administratif de 2ème classe	3
Technique	Adjoints techniques	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2

Médico sociale	Puéricultrices cadres de santé	Puéricultrice cadre de santé	1
	Puéricultrices	Puéricultrice de classe supérieure	1
	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture ppal 2 ^{ème} classe	1
		Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1
Culturelle	Assistants qualifiés de conservation du patrimoine	Assistant qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	1
Animation	Adjoints d'animation animateurs	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe Animateur	9 1
Police municipale	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale	1
	Agents de police municipale	Brigadier chef principal	3
		Brigadier	1
		Gardien	1
Nombre total de postes concernés			32

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire du 21 février 2012,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- PROCÉDE à la mise à jour du tableau des emplois communaux en supprimant les postes ci-dessus énumérés.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 02 AVR. 2012
et publication ou notification du

